

PROTOCOLE SANITAIRE
Ecole Marie Curie Lys Lez Lannoy
Année scolaire 2020-2021

L'objectif est d'accueillir tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire l'exigerait, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la directrice. Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

L'accès à la cour sera limité au strict nécessaire. Le port du masque est obligatoire dans la cour et devant la grille pour les adultes et enfants de plus de 11 ans. Lors des temps d'arrivée et de sortie il faut veiller à respecter une distanciation physique dans la cour et aux abords de l'école.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires se limitera au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Le maintien de la distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieures la distanciation physique ne s'applique pas pour les élèves et le personnel.

L'application des gestes barrière

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes
- le soir dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Le port d'un masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieures.

Les élèves de l'école ne portent pas le masque.

L'habillement

Les enfants doivent être habillés de tenue simple de telle manière qu'ils puissent être autonomes au maximum.

La ventilation des locaux des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente. Elle dure au moins 15 minutes à chaque fois et est assurée avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupe d'élèves n'est plus obligatoire. Le déroulement de la journée et des activités scolaires est prévu pour limiter dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et les départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements de parents.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols, des grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux et aux bancs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, jeux, crayons...) est permise.